



Enquête unifiée annuelle auprès des entreprises

Enquête de l'an 2001 auprès des intermédiaires financiers de dépôts :

Banques à charte, sociétés de fiducie, caisses populaires et coopératives de crédit

Guide de déclaration

*If you prefer this document
in English, please call
1 888 881-3666.*

Vous avez besoin d'aide?
Appelez Statistique Canada au :
1 888 881-3666

PRENEZ QUELQUES MINUTES
POUR LIRE CE GUIDE
AFIN DE VOUS FAMILIARISER
AVEC L'ENQUÊTE.



Table des matières

I. Structure du questionnaire	3
II. Instructions générales	3
III. Définitions des variables	3
1. Revenus nets d'intérêts	3
2. Revenus autres que d'intérêts	4
3. Provision pour créances irrécouvrables	5
4. Salaires et traitements des employés <u>permanents</u>	5
5. Salaires et traitements des employés à <u>contrat</u>	6
6. Cotisations aux régimes de pension et autres avantages sociaux	6
7. Dépenses autres que d'intérêts	7
8. Profits (pertes) du secteur	7
9. Prêts moyens	8
10. Autres actifs	8
11. Dépôts moyens	8
12. Nombre d'employés <u>permanents</u> (équivalent temps plein)	8
13. Nombre d'employés à <u>contrat</u> (équivalent temps plein)	9
14. Total	9
IV. Terminologie	9
Définitions des activités	9
Opérations au Canada	12

I. Structure du questionnaire

La présente enquête vise à recueillir des renseignements annuels sur les secteurs d'activités des banques à charte et des sociétés de fiducie et les caisses d'épargne et de crédit (locales et centrales).

Le présent relevé comporte un tableau statistique. Ce tableau collecte des informations sur un certain nombre d'éléments de l'état des résultats et du bilan. Les renseignements réunis auprès de ces institutions financières concernent la production des secteurs ou unités d'exploitation qui intéressent leurs opérations comptabilisées au Canada. Les données collectées portent généralement sur l'activité nationale. Ces éléments sont répartis selon les activités suivantes :

- A. Services bancaires de détail (aux particuliers et aux entreprises)
- B. Financement des entreprises et des institutions
- C. Services financiers électroniques
- D. Trésorerie et services bancaires d'investissement
- E. Services de fiducie
- F. Autres services

II. Instructions générales

Les institutions financières peuvent être organisées différemment du modèle exposé dans la présente enquête. Si votre institution comporte des secteurs d'activités différents de ceux qui sont décrits dans ces pages, veuillez les résumer, à la section du questionnaire réservée aux « Notes des répondants » tout en fournissant une description de chaque unité.

Veuillez déclarer les activités que vous menez au Canada sur une base consolidée en milliers de dollars canadiens. **Cela comprend les activités de vos filiales de courtage.**

III. Définitions des variables

La présente section renferme des définitions des variables utilisées dans le questionnaire; un numéro d'identification exclusif a été attribué à chaque variable.

1. Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts est la différence entre le revenu en intérêts plus dividendes et les intérêts débiteurs des éléments de passif portant intérêt. Le revenu en intérêts englobe tous les intérêts provenant de prêts, de titres et de dépôts d'intermédiaires financiers de dépôts. Les intérêts débiteurs englobent l'intérêt versé sur les dépôts, les débentures subordonnées et les autres frais d'intérêts.

Le revenu en intérêts et en dividendes englobe ce qui suit :

- revenu en intérêts provenant de prêts
- revenu en dividendes et en intérêts provenant de valeurs mobilières
- revenu en intérêts provenant de dépôts bancaires

Les intérêts débiteurs englobent ce qui suit :

- dépôts
- titres subordonnés
- autres éléments de passif

2. Revenus autres que d'intérêts

Il s'agit de toutes les sources de **revenus autres que les frais d'intérêts**. Exemples : revenu de services de courtage et autres services de valeurs mobilières, services de crédit, profits et pertes nets de valeurs de placements, revenu gagné sur les opérations, frais de services de dépôt et de paiement, gestion de fonds communs de placement, services de cartes, revenu extra commercial (devises), assurances, revenu de titrisation, revenu intersectoriel autre qu'en intérêts et profits ou pertes de la vente d'éléments d'actif.

Inclusions :

- les frais d'administration sur les comptes de dépôts
 - les frais d'administration
 - les frais de mouvement de comptes
 - les frais unitaires sur les chèques
 - les frais découlant d'ententes particulières sur le fonctionnement des comptes
 - le produit des avis de comptes inactifs et de fermetures de ces comptes
 - les frais d'opposition au paiement de chèque et les frais liés aux chèques retournés en ce qui concerne les compte-chèques personnels
 - les frais de services à forfait, où le client se voit facturer des montants égaux pour un ensemble de services
 - les frais d'administration liés à tous les comptes courants et comptes non personnels, y compris les frais de services commerciaux
- les autres frais d'administration sur les paiements
 - les frais d'administration liés aux retraits au comptant (valeur nette) liés aux guichets automatiques, dont Interac, Plus et Cirrus
 - les commissions et les honoraires liés aux ententes de réseau
 - les commissions sur le paiement de factures de particuliers
 - les commissions sur la vente de traites, de mandats et de chèques de voyage
 - les commissions sur les virements de fonds par courrier, téléphone ou télégraphe
 - les commissions de certification de chèques
 - tout revenu des services informatiques offerts aux clients
 - les commissions de recouvrement de traites, de chèques et d'autres lettres de change reçues pour recouvrement, encaissées ou prises en dépôt
 - les commissions sur le recouvrement des comptes ou des créances dans le cadre d'une cession de comptes ou de contrats
 - les commissions liées aux services de boîtes de dépôts
 - les revenus tirés des services de boîtes postales
 - les autres revenus tirés des frais d'administration sur les paiements qui n'ont pas déjà été mentionnés
- les commissions d'engagements et d'engagements de crédit de soutien et d'autres commissions sur les prêts
 - les commissions et coûts liés aux facilités de crédit, dont les frais facturés aux clients pour la partie inutilisée des marges de crédit, les frais d'engagement de prêts sans condition et les frais tenant lieu de soldes compensatoires (conformément aux lignes directrices sur la comptabilité établies dans le Manuel de l'I.C.C.A.)
 - les frais de découvert au jour le jour
 - les commissions facturées aux clients sur les prêts à l'égard desquels, dans la mesure où ils sont compensés par des dépôts, aucun intérêt n'est exigé

- les frais d'évaluation des demandes de crédit de clients, y compris de la vérification des garanties
 - les frais d'étude et de recommandation des ententes de crédit les plus appropriées (frais d'établissement de dossier, frais de structuration)
 - les frais liés à l'évaluation régulière de la garantie de prêts, au traitement des billets et des paiements et à d'autres activités administratives (p. ex. la tenue des registres des titres de garantie, le classement chronologique des débiteurs)
 - les autres frais de prêts qui n'ont pas déjà été mentionnés
- les frais liés aux prêts hypothécaires
 - les frais et coûts liés aux opérations de prêts sur tous les types d'hypothèques (conformément aux lignes directrices sur la comptabilité établies dans le Manuel de l'I.C.C.A.)
 - les frais de gestion des hypothèques administrées par l'intermédiaire financier de dépôts, mais ne lui appartenant pas
 - les frais d'évaluation
- les frais d'acceptations
 - les frais liés aux garanties et aux lettres de crédit
 - les revenus tirés des frais d'administration sur les paiements qui n'ont pas déjà été mentionnés
 - les revenus intersectoriels autres que d'intérêts
 - les revenus gagnés sur les opérations
 - le revenu gagné sur les opérations est dérivé de titres boursiers. Le revenu gagné sur les opérations exclut la partie du revenu provenant d'opérations de change qui n'est pas considérée comme faisant partie des activités boursières.
- les profits (pertes) sur la vente de biens
 - réaliser des gains ou subir des pertes sur la vente de biens qui ne sont pas considérés comme étant des éléments extraordinaires. Les éléments de cette catégorie ne sont pas considérés comme faisant partie des approvisionnements achetés pour la vente à partir d'opérations normales de l'entreprise. Ces éléments sont considérés comme étant une valeur naturelle tels que des biens immobilisés, des investissements, des prêts et des titres.

3. Provision pour créances irrécouvrables

Les sommes à déduire du revenu représentent le montant ajouté à la réserve pour créances irrécouvrables afin de s'assurer que la réserve est suffisante pour absorber toutes les pertes prévues liées au crédit compte tenu de toute valeur non encaissable ou de tout recouvrement de prêt.

4. Salaires et traitements des employés permanents

Veillez déclarer les salaires et traitements de vos employés permanents avant les retenues.

Un employé se définit comme une personne pour qui vous remplissez un formulaire T-4 État de la rémunération payée de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Inclusions :

- les salaires et traitements d'employés permanents et paiements pour travail supplémentaire, y compris la rémunération des directeurs, les commissions et les primes versées aux employés;

- la paye de vacances
- les primes (y compris la participation aux bénéfices)
- les commissions (autres que les commissions versées au personnel des ventes)
- les allocations imposables
- le total des montants et coûts versés aux directeurs participant à des réunions de l'établissement
- le total des montants et coûts versés aux directeurs participant à des réunions de filiale
- les rémunérations rétroactives

Exclusions :

- tous les paiements et les coûts associés à des contractuels de l'extérieur
- les paiements versés à des bureaux de placement ou à des services de location de personnel
- les paiements versés à des occasionnels en l'absence d'un formulaire T-4 État de la rémunération payée

5. Salaires et traitements des employés à contrat

Veillez déclarer les salaires et traitements des employés à contrat avant les retenues

Les employés à contrat se définissent comme étant des employés qui sont des :

1. employés saisonniers : dont l'emploi est intermittent selon la saison de l'année, ou
2. employés à contrat : les modalités de l'emploi se terminent à une date précise, ou
3. employés occasionnels ou travailleurs sur demande : les employés qui peuvent avoir des heures de travail qui varient sensiblement d'une semaine à l'autre ou qui sont appelés à travailler lorsque le besoin se fait sentir et non selon un horaire prédéterminé.

Inclusions :

- tous les paiements et les coûts associés aux employés à contrat de l'extérieur
- les paiements effectués à un bureau de placements ou à un service de location de personnel
- les paiements effectués à une main-d'oeuvre occasionnelle sans le formulaire T4 – État de la rémunération payée

Exclusions :

- salaires et traitements des employés permanents

6. Cotisations aux régimes de pension et autres avantages sociaux

Inclusions :

- les cotisations versées aux caisses de retraite privées, fédérales et provinciales
- amortir les cotisations spéciales sur un certain nombre d'années en ce qui concerne la nature de la cotisation, afin que les comparaisons des chiffres d'une année à l'autre ne soient pas faussées
- les indemnités de retraite versées aux retraités autres que celles provenant de la caisse de retraite
- la participation aux primes des régimes collectifs d'assurance-maladie, des régimes d'assurance de soins dentaires, d'assurance-accidents et d'assurance-vie des salariés

- les cotisations d'assurance-emploi et d'indemnisation des accidents du travail
- les cotisations versées aux régimes nationaux de pension et aux régimes de prestations du personnel à l'étranger
- les cotisations versées aux régimes d'épargne et de participation aux bénéfices
- les coûts liés aux régimes de loisirs du personnel ainsi que les indemnités de décès

Exclusions :

- les versements d'impôt provincial sur la masse salariale (santé et éducation)

7. Dépenses autres que d'intérêts

Inclusions :

- l'amortissement
- l'amortissement des éléments d'actif, les charges reportées
- la provision du trimestre pour pertes futures
- les frais et sorties de fonds, créditeurs et autres dépenses
- les frais de publicité, de marketing et d'assurance, et les autres frais administratifs non classés ailleurs
- les frais d'émission de titres de créance
- l'indemnité de règlement lorsqu'il est mis fin au contrat d'un salarié
- la location de terrains, de bâtiments, de bureaux, d'autres biens immobiliers, d'équipement, de véhicules, de machines de bureau, de matériel informatique
- les matériaux et les pièces
- les réparations des machines, de l'équipement, des immeubles et des véhicules
- le nettoyage, la surveillance et l'entretien
- les dons de charité
- les taxes indirectes telles que les impôts fonciers, les taxes sur les primes d'assurance, les droits de mutation immobilière, les droits d'immatriculation des véhicules automobiles, les permis de vente de boissons alcoolisées, les taxes d'affaires et les impôts sur le capital
- tous les frais intersectoriels à l'exclusion des salaires, des cotisations aux caisses de retraite et des autres charges sociales

8. Profits (pertes) du secteur

Si le questionnaire a été bien rempli, les profits (pertes) d'une unité particulière devraient pouvoir être calculés correctement à l'aide de l'équation ci-dessous :

Profits (pertes) du secteur =

1. Revenus nets d'intérêts + 2. Revenus autres que d'intérêts - 3. Provisions pour créances irrécouvrables - 4. Salaires et traitements des employés permanents - 5. Salaires et traitements des employés à contrat - 6. Cotisations aux régimes de pension et autres avantages sociaux - 7. Dépenses autres que d'intérêts

9. Prêts moyens

Il s'agit du montant moyen des prêts en cours durant l'année. Dans la plupart des cas, on peut calculer ce montant en établissant la somme des soldes de prêts trimestriels, puis en divisant le total par quatre.

Inclusions :

- les prêts non hypothécaires, moins la provision pour créances irrécouvrables
- les prêts hypothécaires, moins la provision pour créances irrécouvrables

10. Autres actifs

Inclusions :

- les pièces d'or et lingots d'or et d'argent
- les billets de banque et autres pièces de monnaie
- les dépôts à la Banque du Canada
- les dépôts à des institutions financières réglementées, moins la provision pour créances irrécouvrables
- les chèques et autres effets en transit (valeur nette)
- les valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada
 - les valeurs mobilières émises ou garanties par une province canadienne
 - les valeurs mobilières émises ou garanties par une corporation municipale ou scolaire au Canada
- les autres valeurs mobilières, moins la provision pour créances irrécouvrables
- les terrains, bâtiments et matériel, moins l'amortissement cumulé
- les éléments d'actif liés aux opérations d'assurances
- les engagements des clients en vertu d'acceptations, moins la provision pour créances irrécouvrables
- les autres éléments d'actif

11. Dépôts moyens

Il s'agit de la moyenne des sommes laissées en dépôt par votre institution financière durant l'année. On peut calculer cette variable en établissant la somme des soldes de dépôts trimestriels, puis en divisant le total par quatre.

Inclusions :

- les dépôts à vue
- les dépôts à préavis
- les dépôts à terme fixe

12. Nombre d'employés permanents (équivalent temps plein)

Cette variable est déclarée selon le chiffre réel (non en milliers) et correspond au nombre de salariés à la clôture de l'exercice. Ce point exige la conversion de toute la main-d'œuvre en équivalents temps plein (donc si un employé travaille 75 % du temps, cet employé correspond à 0,75 d'un employé à temps plein).

Inclusions :

- toute personne rémunérée au titre de services rendus au Canada ou d'une absence rémunérée et pour laquelle l'employeur est tenu de remplir un formulaire T4 – État de la rémunération payée
- une personne qui travaille à temps plein ou à temps partiel

13. Nombre d'employés à contrat (équivalent temps plein)

Cette variable est déclarée selon le chiffre réel, non en millier, et correspond au nombre d'employés à contrat à la fin de l'exercice. Ce point exige la conversion de toute la main-d'œuvre contractuelle en équivalents temps plein (p. ex. si un employé travaille 75 % du temps, donc cet employé correspond à 0,75 d'un employé à plein temps).

Inclusions :

- les employés classifiés comme étant des employés à contrat de l'extérieur
- les employés fournis par un bureau de placements ou à un service de location de personnel
- les employés pour lesquels vous ne remplissez pas de formulaire **T4 – État de la rémunération payée**

Exclusions :

- les employés, ci-dessus, définis comme étant des employés permanents

14. Total

Le total est la somme des unités d'exploitation pour chaque variable.

IV. Terminologie

Définitions des activités

A. Services bancaires de détail (aux particuliers et aux entreprises)

Cette activité propose des services financiers aux particuliers et aux PME commerciales du Canada par l'entremise d'un réseau de succursales. On y retrouve les services à la clientèle privée, le réseau de succursales bancaires, et les services bancaires à la PME.

Inclusions :

- les dépôts personnels et commerciaux
- les prêts personnels
- les prêts commerciaux
- les prêts hypothécaires, résidentiels et non résidentiels

Exclusions :

- les Services financiers électroniques, y compris ceux des guichets automatiques bancaires, des services bancaires par téléphone et par Internet et les cartes de débit bancaires ne sont pas comprises dans les services bancaires de détail. Veuillez référer ce revenu aux Services financiers électroniques.

B. Financement des grandes entreprises et des institutions

Il s'agit des activités proposées des services de financement et d'exploitation offerts à une clientèle composée d'institutions et de grandes entreprises. On y retrouve le financement du commerce extérieur et des exportations, le financement de projets et les prêts consortiaux.

Inclusions :

- les prêts aux grandes entreprises, aux administrations publiques et aux institutions (au pays)
- les prêts aux grandes entreprises, aux administrations publiques et aux institutions (à l'étranger)
- les dépôts des grandes entreprises, des administrations publiques et des institutions
- les autres services de financement des grandes entreprises et des institutions

C. Services financiers électroniques

Le revenu provenant des guichets automatiques bancaires et des services bancaires par téléphone et par Internet devrait figurer sous la présente unité plutôt que celle des opérations bancaires. La présente unité englobe également le revenu provenant des services de cartes de crédit et de débit.

Inclusions :

- les services bancaires de détail et aux grandes entreprises faits de façon électronique
- le financement du commerce extérieur (lorsque cette activité peut être séparée du financement des grandes entreprises et des institutions)
- les opérations effectuées par l'entremise d'un centre bancaire
- les opérations bancaires par téléphone
- les opérations bancaires par Internet

Services liés aux cartes de crédit et de débit

Inclusions :

- les frais d'administration liés aux opérations sur cartes de crédit
- les frais mensuels ou annuels liés aux comptes de cartes de crédit
- le produit de l'escompte aux marchands sur les cartes de crédit
- tous les frais liés aux cartes de débit
- les frais de participation, de location de machines à cartes de crédit, etc.

D. Trésorerie et services bancaires d'investissement

La trésorerie gère les fonds tirés des opérations consolidées de l'entreprise, garantit la conformité avec les exigences réglementaires, fixe les seuils applicables aux écarts autorisés pour une unité d'exploitation donnée sur la foi d'indices de rendement, gère la trésorerie des opérations bancaires consolidées et veille à la prestation des services de gestion du risque. Les revenus en intérêts tirés des fonds déposés sont le produit des activités de la trésorerie.

Les services bancaires d'investissement visent uniquement la prestation des services suivants aux entreprises, aux administrations publiques, aux institutions et aux particuliers, courtage de valeurs mobilières, gestion de fonds communs de placement, gestion des placements, courtage réduit, planification financière et consultation financière. Les activités ayant trait aux particuliers excluent celles comprises dans les services bancaires de détail.

Courtage

Inclusion :

- les commissions pour les services de négociation de valeurs mobilières découlant de la prestation de services d'agent aux clients

Négociation de valeurs mobilières

Inclusion :

- les frais pour la prestation de services de mandant dans le cadre d'opérations sur valeurs mobilières

Fusions et acquisitions

Inclusion :

- les frais pour la prestation de services aux entreprises engagées dans des fusions et des acquisitions

Financement des entreprises et capital de risque

Inclusions :

- les services liés à la promotion, à l'organisation, à la capitalisation, au financement, à la réorganisation et à la gestion financière des entreprises commerciales
- la prestation de services de financement pour les entreprises en démarrage

Frais de gestion de placements et de garde

Inclusion :

- les frais découlant de la gestion de portefeuilles et les services de garde des banques et sociétés de fiducie

Fonds communs de placement

Inclusions :

- les frais pour la prestation de services d'agent de placement de parts, d'actions ou d'autres participations dans des fonds communs de placement
- les frais pour la prestation de services d'agent de recouvrement des paiements pour ce qui est de fonds communs de placement

E. Services de fiducie

Prestation de services de fiduciaire ou d'agent, c'est-à-dire tenue de registres, garde et évaluation du rendement de fiducies personnelles, de caisses de retraite, de placements d'entreprises et d'institutions et de RÉER collectifs.

Inclusions :

- les services de fiducie personnelle et de gestion des placements
- les services de retraite et de fiducie institutionnelle

- les frais découlant de la gestion de successions et de fiducies, de l'administration de fiducies et de la prestation de services d'agent aux clients

Exclusion :

- les frais de fonds communs de placement déclarés dans les revenus autres que d'intérêts

F. Autres services

Le secteur des autres services englobe toutes les opérations canadiennes qui ne sont pas incluses dans les secteurs ci-dessus :

Inclusions :

- les frais de consultation, lorsque l'institution reçoit des droits contractuels périodiques au titre de services de gestion ou autres (non liés à ses opérations bancaires générales) exécutés pour le compte de tiers
- les frais de confirmation de vérification à l'égard de comptes de clients, de valeurs mobilières détenues en garde et de positions débitrices
- tous les profits et pertes découlant de la cession de locaux, sauf dans le cas d'accords de cession-bail
- toute dépréciation de terrains
- le revenu net de locations des frais liés ou de placements immobiliers
- les profits réalisés ou les pertes subies par les filiales de crédit-bail sur la vente de matériel qui était auparavant loué
- tout autre revenu non détaillé ailleurs

Opérations au Canada

Les opérations des intermédiaires financiers de dépôts sont considérées comme effectuées au Canada si les services associés à la main-d'œuvre et au matériel de la société (p. ex. les salaires et traitements et la dépréciation) requis dans le cadre de l'activité sont payés au Canada. Si la plus grande partie des sommes requises pour les salaires, les traitements et la dépréciation dans le cadre d'activités de sociétés canadiennes sont payées au siège social situé au Canada, elles doivent être traitées comme de la production au Canada.

Par contre, si une succursale étrangère est représentée au Canada par un agent principal ou par un représentant faisant fonction d'intermédiaire alors que les décisions et l'exercice des activités relèvent du siège social à l'étranger, les activités ne sont pas considérées comme effectuées au Canada. Les activités sont plutôt traitées comme des services effectués à l'extérieur du Canada.